GREFFE
Du Tribunal de Commerce de
ROUBAIX - TOURCOING
51, Rue du Capitaine Aubert
59070 ROUBAIX Cédex 1
Le Registre du Commerce sur
MINITEL appelez le 36.29.11.11

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant
** SA Conseil d'Administration
* CENTRE DE DISTRIBUTION AUTOMOBILE
* 21, RUE JULES GUESDE
*
*
** 59650 VILLENEUVE D ASCQ

Réf : 71B82
RCS : 477180822

Pièces déposées le 24/03/1994 Numéro : 941204

- PV CONSEIL ADMINISTRATION du 29/11/1993 : CHANGEMENT DE P.D.G.

- PV D'ASSEMBLEE ORDINAIRE 26/11/1993 : MODIF COMMIS. AUX COMPTES

--- Cout du dépot : 75.36 Francs.
Dont T.V.A. : 6.96 Francs.

Cia : 1207

Le Greffier,

Dépot Effectué Par
** SA Conseil d'Administration
* CENTRE DE DISTRIBUTION AUTOMOBILE
* 21, RUE JULES GUESDE
*
*
** 59650 VILLENEUVE D ASCQ

CENTRE DE DISTRIBUTION AUTOMOBILE - CDA
Société anonyme
au capital de 10100.000 francs
Siège social : 21 rue Jules Guesde VILLENEUVE D'ASCQ (59)
RCS ROUBAIX B 477 180 822

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 1993

L'an mil neuf cent quatre vingt treize,
et le 26 novembre, à 10 heures,
l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée extraordinairement de la société s'est réunie au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Didier FILLASTRE préside la séance, en sa qualité de Président du Conseil.

Monsieur Claude DUMAS-PILHOU représentant la société CICA et Monsieur José VIEGAS représentant la société CICAFI sont désignés scrutateurs.

Monsieur Guislain MILLARD est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- les copies des lettres de convocation,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.
- le rapport du Conseil d'Administration

Puis le Président déclare que le rapport du Conseil d'Administration, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de Commissaires aux Comptes
- Pouvoirs pour formalités.
- Questions diverses

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'Administration :

"Nous vous avons réunis en assemblée générale afin :

- de prendre acte de la démission de leurs fonctions de Commissaire aux Comptes, du Cabinet KPMG Audit et de Monsieur Patrick PETIT
- et de nommer en remplacement :
titulaire : PS Audit
suppléant : Monsieur Rémi DIDIER

Nous vous demandons de voter les résolutions correspondantes."

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte, à effet de ce jour, de la démission de leurs fonctions de Commissaires aux Comptes, du Cabinet KPMG et de Monsieur Patrick PETIT, et décide de nommer en remplacement :

en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire :

PS AUDIT
demeurant 98 rue de Courcelles 75008 PARIS

en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant :

Monsieur Rémi DIDIER
demeurant 98 rue de Courcelles 75008 PARIS

pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 1998.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité .

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité .

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le bureau.

Le Président

Les Scrutateurs

Le secrétaire

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

CENTRE DE DISTRIBUTION AUTOMOBILE - CDA
Société anonyme
au capital de 100.000 francs
Siège social : 21 rue Jules Guesde VILLENEUVE D'ASCQ (59)
RCS ROUBAIX B 477 180 822

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 NOVEMBRE 1993

L'an mil neuf cent quatre vingt treize,
et le 29 novembre, à 11 heures,
le Conseil d'administration s'est réuni, au siège social.

Sont présents :

Monsieur Didier FILLASTRE, Président
Monsieur Jean-Pierre CALBA, représentant permanent de la société CICAFI
Monsieur José VIEGAS, représentant permanent de la société CICAPART.

Est absent et excusé :

Monsieur Alain DUYRAT, représentant permanent de la société SOVERDIAM

Assistent également à la réunion :

MM les représentants du Comité d'Entreprise.

Monsieur Didier FILLASTRE préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration. Il constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil est adopté à l'unanimité.

Puis, le Conseil délibère comme suit sur les questions figurant à l'ordre du jour :

I DEMISSION DU PRESIDENT - NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT

Le Président informe le Conseil qu'il souhaite donner sa démission de ses mandats de Président et d'Aministrateur, à effet de ce jour.

Le Conseil prend acte de cette démission.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de coopter à titre provisoire Monsieur José VIEGAS demeurant 123 Grande Rue SEVRES (92) en qualité d'Administrateur, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos en 1998.

Le Conseil décide également de nommer Monsieur José VIEGAS en qualité de Président du Conseil d'Administration, pour toute la durée de son mandat d'Administrateur.

Remerciant le conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, Monsieur José VIEGAS déclare accepter ces fonctions et précise qu'il ne tombe pas sous le coup des dispositions légales réglementant les incompatibilités ou la limitatation du nombre des mandats d'Administrateur ou de Président.

II POUVOIRS DU PRESIDENT

Le Conseil délègue à Monsieur José VIEGAS tous pouvoirs dont il est lui même investi par la législation en vigueur, à l'exception de donner des cautions, avals ou garanties au nom de la société.

Les cautions, avals ou garanties ne pourront être donnés que sur autorisation préalable du Conseil.

Le Conseil décide également que le Président ne pourra ni contracter d'emprunts, ni vendre, ni acheter d'immeubles ou de fonds de commerce, ni prendre une participation dans une société ou groupement quelconque, sans son autorisation préalable.

Monsieur José VIEGAS accepte les pouvoirs qui lui sont ainsi conférés.

III - AGREMENT D'UN NOUVEL ACTIONNAIRE

La société CICA a le projet de procéder à un prêt de consommation de 1 action en faveur de Monsieur José VIEGAS.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve ce transfert et agrée le nouvel actionnaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un autre Administrateur.

Le Président | Un Administrateur | Le ~~nouveau~~ Président

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL